

La “ société ” du Journal littéraire, ou l’avènement d’une pratique collégiale du journalisme

Lévrier Alexis

► **To cite this version:**

Lévrier Alexis. La “ société ” du Journal littéraire, ou l’avènement d’une pratique collégiale du journalisme. Le journalisme, une activité collective : pratiques et enjeux, GIS journalimes, équipes de recherche sur le journalisme; Centre d’analyse et de recherche interdisciplinaires sur les médias CARISM EA 2293 Université Panthéon- Assas; Centre de recherche sur l’action politique en Europe CRAPE UMR 6051 / CNRS, Institut d’Etudes Politiques, Université Rennes 1; Equipe de recherche de Lyon en Sciences de l’information et de la communication ELICO EA 4147, Université Lumière Lyon 2; Groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d’information et de communication EA 1498, CELSA, Université Paris-Sorbonne, Mar 2011, Paris, France. hal-02902286

HAL Id: hal-02902286

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02902286>

Submitted on 18 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La « société » du *Journal littéraire*, ou l'avènement d'une pratique collégiale du journalisme

Alexis Lévrier (Université de Reims, Crimel EA 3311)

En mai 1713, lorsque paraît à La Haye le premier numéro du *Journal littéraire*, rien ne distingue de manière spectaculaire cette nouvelle publication du reste de la production périodique. Les auteurs annoncent en effet d'emblée que leur ambition est de faire la critique des ouvrages nouvellement parus. Or, les publications de ce type ne sont pas rares au début de XVIII^e siècle, tout particulièrement en Hollande, qui constitue à l'époque un véritable carrefour pour le monde de l'édition à l'échelle européenne. Le titre « journal » lui-même n'a rien d'inattendu pour le lecteur, puisque cette dénomination désigne spécifiquement, depuis le siècle précédent, un périodique passant en revue les parutions récentes¹. Mais, si le contenu du *Journal littéraire* est assez convenu, il en va autrement de sa méthode, qui traduit la volonté de transformer en profondeur le travail journalistique. Ce périodique consacre en effet l'apparition, dès son premier numéro, d'un idéal du journalisme comme pratique collective.

« Une espèce de société »

Le principe d'une collégialité de la rédaction est exposé d'emblée, dans l'« Avertissement du libraire » et la « préface » qui ouvrent le premier tome du *Journal littéraire*. Thomas Johnson, le libraire et éditeur, évoque même de manière relativement précise les modalités sur lesquelles repose l'écriture du périodique. Il déclare en effet dans son « Avertissement » que la rédaction sera assumée par une équipe de journalistes, et affirme que chacun d'entre eux se consacrera aux domaines qu'il maîtrise le mieux : « Le journal dont on donne ici le commencement, est l'ouvrage de plusieurs personnes de différents pays, qui ont formé une espèce de société, dont l'unique but est l'utilité du public, et leur instruction particulière. Chacun d'eux travaillera sur les matières et les sciences qu'il a le plus étudiées, et ils ont réglé la manière de faire examiner les extraits et autres pièces qui doivent entrer dans ce journal, par un certain nombre choisi d'entre eux pour cela². »

Toutefois, les renseignements les plus détaillés sur la manière de travailler de cette « société » ne seront fournis qu'en 1729, au moment de la relance du *Journal littéraire*. La publication du périodique est en effet interrompu en 1723, avant qu'une nouvelle équipe ne se constitue et ne redonne vie au journal³. Dans un nouvel « Avertissement », les membres de la « société » ainsi recréée décrivent minutieusement la méthode que suivaient leurs prédécesseurs, et qu'ils entendent respecter à leur tour. Les séances de travail en commun de la première équipe sont présentées comme sérieuses et régulières, au point d'apparaître comme de véritables rituels : « Chacun travaillait en son particulier, mais les extraits étaient portés à une assemblée, qui se

¹ Voir sur ce sujet Sgard, Jean. (2002). Qu'est-ce qu'un *journal* à l'époque classique ? Dans U. Kølving et I. Passeron (Ed.), *Sciences, musiques, Lumières. Mélanges offerts à Anne-Marie Chouillet* (pp. 481-488). Ferney-Voltaire : Centre international d'étude du XVIII^e siècle.

² Johnson, Thomas. (1713). Avertissement du libraire. *Journal littéraire*, 1(1), IV.

³ 12 tomes du *Journal littéraire* avaient paru, à un rythme d'abord bimestriel puis de plus en plus lent, lors de la première existence du périodique. 12 autres tomes, à la périodicité très irrégulière, paraîtront à partir de 1729, et jusqu'à l'interruption définitive du périodique en 1737.

tenait toutes les semaines, de ceux d'entre les auteurs qui se trouvaient à La Haye, dont le nombre était toujours assez grand pour faire un examen sévère de tout ce qui y était lu. Personne ne travaillait que sur les livres, dont non seulement il se croyait capable de faire l'extrait, mais à l'égard desquels les autres portaient le même jugement. Les extraits étaient renvoyés à des examinateurs, pour les confronter avec les livres ; après quoi ils étaient lus dans l'assemblée, avant que de pouvoir être imprimés. Dans ces lectures, on ajoutait très souvent aux extraits des remarques sur les ouvrages dont on parlait⁴. »

Bien sûr, rien n'oblige à croire sur parole les rédacteurs de ces deux « sociétés » lorsqu'ils exposent les modalités de fabrication collective du *Journal littéraire*. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, on dispose de sources externes qui peuvent être confrontées aux déclarations contenues dans les discours préfaciels. Jean Nicolas Samuel Allamand, ami de plusieurs membres de la « société », a ainsi rédigé une courte histoire du périodique, en s'appuyant sans doute sur les témoignages des rédacteurs eux-mêmes⁵. Il subsiste par ailleurs des feuilles d'épreuves, annotées de la main des auteurs, qui permettent d'observer les corrections apportées par les différents journalistes⁶. Certaines lettres appartenant à la correspondance de Prosper Marchand peuvent enfin être elles aussi utilisées pour comprendre le fonctionnement de cette société⁷. L'ensemble de ces documents confirme que la « société » en charge du *Journal littéraire* n'a rien d'une fiction : elle regroupe d'emblée de jeunes journalistes, qui ont en commun une même ouverture intellectuelle et partagent notamment un même intérêt pour la culture et la littérature anglaises⁸. Il semble bien, en outre, que ces journalistes aient d'emblée conçu leurs articles non comme des travaux individuels, mais bien comme des synthèses de discussion. Or, le choix de tels principes de rédaction, et plus encore leur mise en avant, va à l'encontre des pratiques d'écriture qui se sont généralisées dès le siècle précédent dans la presse politique comme dans la presse culturelle. La plupart des grands périodiques fondés au XVIIe siècle étaient en effet rédigés par des hommes seuls ou par des groupes de journalistes qui se dissimulaient volontairement derrière un « on » général et impersonnel. Toute trace du rédacteur est ainsi absente dans les gazettes, où l'information semble s'énoncer d'elle-même. Quant aux périodiques qui, à la manière du *Journal littéraire*, font la critique des ouvrages nouveaux, ils sont essentiellement constitués d'extraits et bannissent pour la plupart d'entre eux toute référence directe ou indirecte aux rédacteurs. En faisant le choix d'une telle formule éditoriale, la « société » à l'origine du *Journal littéraire* a donc rompu avec une tradition qui s'est constituée dès l'avènement du journalisme.

Ce choix s'explique certainement, en partie au moins, par la volonté de prendre en compte des évolutions culturelles et sociologiques qui, au moment où le *Journal littéraire* est lancé, affectent déjà la plupart des grands pays européens. En 1713, en comparaison du siècle précédent, le public susceptible de s'intéresser aux périodiques culturels s'est en effet considérablement élargi et ne se limite plus à une minorité d'érudits. Dans le même temps, le savoir s'est complexifié et la production livresque a explosé dans des proportions inédites.

⁴ Avertissement. (1713). *Journal littéraire*, 13, III-IV.

⁵ Allamand, Jean Nicolas Samuel. (1759). Dans P. Marchand, *Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires* (t. II, pp. 215-221), La Haye : de Hondt.

⁶ Ces feuilles d'épreuves font partie de la collection Marchand, conservée à la bibliothèque de Leyde.

⁷ Marchand, s'il ne fait pas partie des fondateurs du périodique, a rejoint l'équipe de rédaction quelques semaines après le lancement du journal. Or, il est dès cette époque au centre d'un immense réseau de correspondants qui regroupe à travers l'Europe des libraires, des journalistes, des informateurs et bien entendu des lecteurs de journaux.

⁸ Ces rédacteurs sont au nombre de six dans la première équipe, en comptant Marchand. La plupart d'entre eux ont moins de 30 ans, et le benjamin, Henri de Sallengre, n'a pas encore 20 ans lorsque paraît le premier numéro du journal.

Dans la préface de leur premier tome, les fondateurs de la « société » affirment avoir compris que, pour un homme seul, il devient difficile d'informer un public toujours plus vaste de parutions elles-mêmes toujours plus nombreuses. Ils considèrent en effet que, pour faire consciencieusement son travail, un « bon journaliste⁹ » doit lire chaque ouvrage avec le même sérieux. Pour ces rédacteurs, seul un homme exceptionnel serait dès lors en mesure de traiter de l'ensemble des livres, tout en satisfaisant le goût de tous ses lecteurs. Or, de tels hommes n'existent pas selon eux au sein de la génération présente. Ces auteurs s'opposent donc implicitement aux journalistes contemporains qui, à l'image de Jean Le Clerc par exemple, publient seuls des périodiques de critique littéraire. Mais ils redéfinissent aussi, en creux, la nature même du métier de journaliste : à leurs yeux, un « bon journaliste » n'est plus un homme ayant la prétention de tout savoir, mais le membre d'une équipe de rédacteurs qui, tous, avouent les limites de leurs connaissances.

Mais s'ils estiment que les journalistes doivent désormais faire preuve de plus de modestie dans leur pratique professionnelle, les auteurs du *Journal littéraire* ne perçoivent nullement cette évolution comme dégradante. Il convient, à cet égard, de rattacher la création de cette petite « société » à une autre évolution socio-culturelle. La fin du XVIIe et le début du XVIIIe siècle ont en effet vu l'émergence, dans toute l'Europe cultivée, de nouvelles formes de sociabilité. Ainsi, la vie intellectuelle s'est de plus en plus organisée à l'intérieur de cadres nouveaux, à mi-chemin de l'espace public et de l'espace privé, tels que les académies, les salons, les cabinets et les sociétés de lectures, ou encore les « clubs » en Angleterre. En mettant délibérément en scène ses rites et ses règles collectives, la « société » du *Journal littéraire* ne cherche donc nullement à enfermer l'activité journalistique dans un cadre restrictif et peu valorisant. Elle applique au contraire au journalisme un mode de fonctionnement collégial qui tend à se développer dans l'ensemble des cercles mondains.

Les limites d'un projet collectif

La méthode adoptée par les auteurs du *Journal littéraire* a immédiatement suscité l'approbation du public. Les lettres échangées par Marchand avec des lecteurs occasionnels ou réguliers du journal témoignent ainsi de l'enthousiasme des lecteurs pour ce périodique et pour son mode de rédaction. Quant aux rivaux du *Journal littéraire*, leur attitude témoigne selon les cas d'une admiration sincère, ou au contraire d'une profonde jalousie à l'égard de ce périodique. L'attitude d'Henri du Sauzet est de point de vue assez révélatrice : ennemi de plusieurs membres de la petite « société », il n'en manifeste pas moins, dans une lettre à Pierre des Maizeaux, son intention de lancer « un journal dans les formes comme le *Journal littéraire*, c'est-à-dire rédigé sur le même plan¹⁰ ». Le périodique publié par Thomas Johnson passe ainsi pour un modèle de journalisme, aux yeux mêmes de ses rivaux et de ses détracteurs.

Toutefois, les numéros du *Journal littéraire* ne portent que discrètement la marque de cette méthode si spécifique et si admirée. Les conditions d'élaboration et de rédaction du périodique ne sont en effet mises en scène que dans quelques textes liminaires, et les articles eux-mêmes ne font pas directement référence à la « société » en charge du journal. Certes, contrairement à la plupart de leurs prédécesseurs, les rédacteurs du *Journal littéraire* n'effacent pas toute trace de l'énonciation. Ils recourent même de manière presque systématique au pronom personnel « nous ». Or, l'utilisation de ce marqueur énonciatif témoigne d'une fidélité aux déclarations des textes préficiels, puisqu'il engage la « société »

⁹ *Journal littéraire*, 1(1), XIII.

¹⁰ H. du Sauzet à P. Desmaizeaux (2-05-1719). London: British Library, Add. mss. 4288, f. 22-23.

dans son ensemble sans trahir l'identité du rédacteur. Le « je » n'est pour sa part employé que dans les cas, très rares, où l'un des journalistes entend parler à titre personnel, et le rédacteur est alors nommé. Pour le reste, on assiste bien au sein des numéros du *Journal littéraire* à un effacement du processus de composition et de rédaction.

En dépit des déclarations d'intention, la petite « société » à l'origine du journal n'a pu, en outre, conservé longtemps sa cohésion originelle. Ainsi, des différends entre rédacteurs ont provoqué le départ de deux d'entre eux dès 1715, puis de deux autres en 1717. Il est même probable que Justus Van Effen a rédigé seul le *Journal littéraire* durant plusieurs années avant sa première interruption. La création d'une nouvelle « société » et la relance du journal en 1729 n'ont pas mis un terme à ces tensions, bien au contraire, et c'est là encore un homme seul, en l'occurrence Antoine La Barre de Beaumarchais, qui a rédigé les dernières livraisons du périodique. De la même manière, la méthode revendiquée par les auteurs du *Journal littéraire* a été beaucoup moins imitée qu'on ne pourrait le croire. Certes, dès le mois de janvier 1718, une petite « société » de critiques littéraires lance à La Haye un périodique intitulé *L'Europe savante*, qui se veut l'héritier du *Journal littéraire*. Mais l'équipe en charge de *L'Europe savante* est dirigée par l'un des membres fondateurs du *Journal littéraire*, Thémiseul de Saint-Hyacinthe, qui ne crée ce nouveau journal qu'après avoir pris acte de l'échec du périodique publié par Thomas Johnson. La même remarque peut être formulée à propos du *Journal historique de la République des lettres*, lancé à Leyde en juillet 1732. Dans un « Avertissement », les auteurs de ce bimestriel revendiquent en effet leur volonté de travailler collectivement en « se conform[ant] exactement aux règles¹¹ » prescrites dans le treizième tome du *Journal littéraire*, et ils ont pour l'essentiel respecté ce projet. Mais, de manière très révélatrice, ce *Journal historique* ne doit sa naissance qu'à une scission au sein de l'équipe qui avait relancé le *Journal littéraire* en 1729.

D'autres périodiques contemporains du *Journal littéraire* ont cependant revendiqué le principe d'une rédaction collégiale. Le plus célèbre d'entre eux est certainement le *Spectator*, quotidien fondé à Londres en mars 1711, soit deux ans avant le lancement du *Journal littéraire*. Dans ce périodique, la rédaction est censée être assumée par un seul rédacteur, mais celui-ci prétend écrire chaque numéro en étroite collaboration avec les six autres membres de son « club ». Le *Spectator* a connu un retentissement considérable en Angleterre et son succès a très rapidement touché l'ensemble de l'Europe. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que des périodiques en langue française, influencés par le *Journal littéraire* ou plus sûrement par le *Spectator*, aient eux aussi mis en scène une rédaction par une compagnie ou une coterie. Citons par exemple l'académie censée concevoir collectivement *Le Quart d'heure amusant*¹², ou l'assemblée prétendument à l'origine du *Spectateur littéraire*¹³. Toutefois, une différence irréductible sépare la plupart de ces périodiques du journal fondé à La Haye par Thomas Johnson : dans le *Spectator* comme dans presque tous les périodiques qui affichent des intentions similaires, la compagnie ou le « club » censés composer le journal sont en effet pures fictions. Ce mensonge n'est du reste pas toujours destiné à tromper les lecteurs de l'époque, comme en témoigne, dans le *Spectator*, l'utilisation d'un code destiné à renseigner le public sur l'auteur réel de chacune des feuilles¹⁴.

¹¹ Avertissement. (1732). *Journal historique de la République des Lettres*, 1(1), page non numérotée.

¹² Ce journal, lancé à Paris en 1727, a connu 5 livraisons.

¹³ 4 numéros ont paru sous ce titre à Paris en 1728.

¹⁴ Joseph Addison et Richard Steele, les rédacteurs réels du *Spectator*, insèrent en effet à la fin de chaque numéro une lettre capitale qui indique lequel d'entre eux a écrit la livraison : Addison signe tous ses numéros de l'une des quatre lettres du mot CLIO, tandis que Steele utilise les lettres R et T.

S'il s'est attiré l'estime ou la jalousie de ses concurrents et de ses successeurs, le *Journal littéraire* n'a donc peut-être exercé sur eux qu'une influence limitée. Il est vrai que la presse culturelle connaît à la même époque une autre révolution, qui traduit une volonté de rompre plus brutalement encore avec l'impersonnalité des gazettes et des journaux savants. Dès les premières années du XVIII^e siècle se développe en effet dans toute l'Europe, et notamment dans la presse francophone, un journalisme d'expression personnelle. Dans de tels périodiques, le rédacteur est presque toujours une seule et même personne, qui assume et même exhibe sa subjectivité. Ces journaux, d'abord minoritaires et marginaux, rencontrent ensuite un succès grandissant, et sont même l'objet d'un véritable engouement à partir des années 1720. Des romanciers reconnus comme Marivaux ou l'abbé Prévost, ou des critiques littéraires de renom comme Desfontaines ou Fréron, écrivent ainsi des feuilles périodiques rédigées à la première personne, à l'inspiration capricieuse et au ton volontairement libre et polémique. Ces journalistes partagent avec les créateurs du *Journal littéraire* un même constat : l'impossibilité pour un homme seul de tout savoir et de tout dire. Mais ils choisissent pour leur part de passer outre ces insuffisances, et préfèrent insister sur la nécessaire originalité de tout travail d'écriture. Leur conception du journalisme n'a donc rien de commun avec la méthode retenue dans le *Journal littéraire*. Pour eux, un journaliste est d'abord un auteur, et il n'a donc aucune raison de laisser sa voix propre s'effacer au profit d'un jugement collectif.

Libération et légitimation de la parole critique

Faut-il considérer, dès lors, que la voie ouverte par le *Journal littéraire* ne pouvait conduire qu'à une impasse ? Un certain nombre d'auteurs et de commentateurs ont en tout cas affirmé très tôt, en observant les nombreuses crises traversées par ce journal, qu'il est impossible de réaliser la synthèse de points de vue individuels forcément disparates. Tout en prétendant succéder au *Journal littéraire*, les rédacteurs de *L'Europe savante* ont du reste eux-mêmes reconnu que l'échec d'une telle entreprise est presque inévitable. Ils déclarent en effet dans leur préface : « L'inconvénient des sociétés, c'est qu'il est difficile d'y maintenir l'union ; et qu'ainsi les ouvrages qu'elles entreprennent ne sont pas de durée¹⁵. »

Pour autant, il serait très abusif de conclure que les auteurs du *Journal littéraire* et leurs héritiers se sont résignés à ce que leurs tentatives soient autant de fiascos. S'ils admettent les fragilités d'une telle entreprise, ils font aussi son éloge, et soulignent en particulier que l'écriture collective donne plus de crédibilité et plus de légitimité à leurs comptes-rendus. Les rédacteurs du *Journal littéraire* estiment en effet qu'un point de vue individuel est conforté lorsqu'il reçoit l'approbation des autres membres de la « société ». Certes, chaque journaliste travaille d'abord de son côté mais, puisque les articles sont ensuite soumis au vote du reste de la « société », ils deviennent finalement des jugements assumés par tous. Les auteurs du *Journal littéraire* considèrent en outre qu'une telle méthode les autorise à formuler des avis plus tranchés que ne le faisaient leurs devanciers, attachés pour la plupart d'entre eux à des compte rendus rigoureusement neutres, au risque d'être ternes. Ainsi, dans la préface de leur premier numéro, ils dénoncent la prudence observée par la plupart de leurs confrères journalistes, la jugeant « excessive et inutile¹⁶ ». S'ils se disent conscients que leur franchise leur vaudra nécessairement des critiques, ils soulignent que chaque compte-rendu engagera la totalité de la « société » : « Au reste, nous prions ceux qui pourraient se choquer de la liberté de nos critiques, de ne s'en prendre à aucun de nous en particulier. Nous avons résolu unanimement, qu'on ne changera jamais en faveur de personne, ce qui aura été approuvé à la

¹⁵ *L'Europe savante*, 1(1), XIII.

¹⁶ *Journal littéraire*, 1(1), XIV-XV.

pluralité des voix¹⁷. » Comme leurs prédécesseurs, les membres de la nouvelle « société » de 1729 estiment qu'ils sont davantage en droit de dire la vérité sur les ouvrages qu'ils commentent puisqu'ils ne parlent pas en leur nom propre mais à titre collectif : « À cet égard, un journal, composé par une société, a de grands avantages sur ceux qui n'ont qu'une seule personne pour auteur : et on ne pourra jamais, sans injustice, se plaindre d'aucun des particuliers qui ont part à celui-ci ; chacun d'eux pouvant faire ajouter à un extrait, tout ce qu'il croit y convenir, pourvu que la société en juge de même, à la pluralité des voix. Ainsi, ce ne sera que de cette société en général, que pourra se plaindre un auteur qui se croira lésé¹⁸.

Les auteurs du *Journal littéraire* ne se contentent donc pas d'inventer une nouvelle méthode de rédaction : ils proposent aussi une redéfinition de l'identité professionnelle des journalistes. Ils exigent de ces derniers davantage d'humilité, dans la mesure où chaque rédacteur doit selon eux admettre sa dépendance à l'égard du reste de l'équipe. Mais, dans les textes liminaires qui ont jalonné l'histoire de ce périodique, les protestations d'humilité sont retournées en affirmations triomphales, puisque les rédacteurs ne cachent pas leur intention de libérer la parole critique et justifient les audaces des commentaires par le caractère collectif de leur travail. Certes, aucune des deux « sociétés » successivement en charge du journal n'a pu durablement réaliser cette ambition. Mais le prestige du *Journal littéraire* n'en est pas moins allé grandissant, au point qu'un véritable mythe s'est rapidement constitué autour de ce périodique. Ainsi, dans son « Éloge historique » paru en 1737, le biographe de Van Effen choisit de ne rien dire des tensions entre journalistes, et salue au contraire les liens de complicité qu'entretenaient les membres de cette « société de jeunes écrivains¹⁹ ». Vingt ans plus tard, dans la notice qu'il consacre au *Journal littéraire*, Allamand présente de manière plus idéalisée encore l'histoire du périodique. Il ne retient en effet que les « liens d'estime et d'amitié » qu'entretenaient « ces jeunes gens, tous distingués par leur génie et leur savoir²⁰ ». Un demi-siècle après l'avènement de la première « société », le souvenir des heurts et des difficultés semble donc s'être effacé pour ne laisser, dans l'esprit des commentateurs, que l'image d'une collaboration presque parfaite. Quant à la dimension collective du travail journalistique, on sait qu'elle s'imposera de plus en plus comme une nécessité au siècle suivant. Le tort des jeunes auteurs du *Journal littéraire* n'aura donc peut-être été, au bout du compte, que d'avoir eu raison trop tôt.

¹⁷ *Journal littéraire*, 1(1), XIX.

¹⁸ *Journal littéraire*, 13, VII-VIII.

¹⁹ Éloge historique de Mr Juste Van Effen. (1737). *Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France*, 25(1), 141.

²⁰ *Dictionnaire historique*, 216.

Références :

Addison, Joseph, Steele, Richard. (1711-1712). *The Spectator*. London : Payne, Rivington, Davis, Longman, et al.

Alexandre, H., S'Gravesande, Guillaume Jacob, Marchand, Prosper, Saint-Hyacinthe, Thémiseul de, Sallengre, Albert Henri de, Van Effen, Justus, et al. (1713-1737). *Journal littéraire*. La Haye : Johnson (t. I-XII), La Haye : Gosse et Néaulme (t. XIII-XXIV).

Saint-Hyacinthe, Thémiseul de, et al. (1718-1719). *L'Europe savante*. La Haye : de Rogissart.

Parfaict, François. (1727). *Le Quart d'heure amusant*. Paris : Flahault.

Mangenot, Louis. (1728). *Le Spectateur littéraire*, Paris : Chaubert.

Joncourt, Elie de, et al. (1732-1733). *Journal historique de la République des Lettres*. Leyde : Haak et Luchtmans.

Allamand, Jean Nicolas Samuel. (1759). S'Gravesande. Dans P. Marchand, *Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des lettres* (t. II, pp. 215-221). La Haye : de Hondt.

Sgard, Jean. (2002). Qu'est-ce qu'un *journal* à l'époque classique ? Dans U. Kölving et I. Passeron (Ed.), *Sciences, musiques, Lumières. Mélanges offerts à Anne-Marie Chouillet* (pp. 481-488). Ferney-Voltaire : Centre international d'étude du XVIII^e siècle.